

TARIF DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois \$4.00
 Pour six mois 2.00
 Pour les instituteurs, un an 3.00

PAYABLES D'AVANCE.

LE CANADIEN, journal politique, littéraire, scientifique, commercial, industriel et agricole, est imprimé et publié au n° 21, rue La Montagne, Beau-Ville, Québec, et paraît les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine.

Ces qui veulent cesser de recevoir ce journal doivent en donner avis à l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer un autre semestre.

LE CANADIEN

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS

F. EVANTUREL, Propriétaire-Editeur, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco.

TARIF DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50
 Chaque insertion subséquente 0.10
 Dix lignes et au-dessus, première insertion 0.60
 Chaque insertion subséquente 0.17

Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, première insertion 0.08
 Chaque insertion subséquente, par ligne 0.02

Pour les annonces à long terme, les conditions sont beaucoup plus faciles, et une remise libérale est accordée.

Les annonces déposées au bureau jusqu'à onze heures et demie du jour de la publication paraissent invariablement le même jour.

REVUE EUROPEENNE.

— On lit dans la Gazette de France du 26 mai :

« Depuis que les puissances neutres sont en pourparlers pour poser les bases d'une conférence européenne, un événement s'est passé qui pourrait bien exercer une influence considérable sur leurs déterminations et rompre leur accord avant même qu'il soit définitivement formé. Nous voulons parler de l'intronisation du prince de Hohenzollern à Bucharest. Ce prince s'est joué de la décision prise par la conférence chargée de régler la question des principautés danubiennes. La conférence supporte-t-elle le mépris qu'il en a fait et la façon dont il est allé prendre possession de l'hospodarat ? Anticiper-elle cette aventure, évidemment censurée par le cabinet prussien ? Maintiendra-t-elle, au contraire, l'article de la convention de Paris qui exclut tout prince étranger ?

« Cette question est la question capitale du moment, car d'elle dépend la question d'Orient, cette épine de Damocès suspendue depuis tant d'années sur l'Europe. A l'heure où nous écrivons, la conférence est réunie à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Nous savons que Savaïtch-pacha, ambassadeur de la Porte à Paris, doit protester formellement contre l'usurpation du prince Hohenzollern, et demander que la Porte soit autorisée à occuper militairement les principautés. La paix de l'Europe dépend de la décision qui sera prise, plus encore que de la réunion du futur congrès.

« L'Espagne semble à la veille de nouveaux soulèvements. Les populations sont inquiètes, alarmées par les bruits de conspiration qui circulent. Il est certain, dit la *Epoca*, que les partis révolutionnaires agissent activement. On se dissimulerait en vain, ajoute ce journal, qu'il existe une conspiration immense contre la tranquillité du pays. Un complot a été découvert, paraît-il, à Barcelone, et ce complot avait des ramifications dans plusieurs villes importantes, notamment à Madrid, où il a nécessité l'arrestation d'un commandant, de trois officiers et de sept sergents d'infanterie de la garnison de cette ville ; car on sait que c'est dans l'armée espagnole, — ce qui ne fait pas son éloge, — que les chefs de conspiration vont chercher des complices. Le gouvernement, qui est instruit de tout ce qui se trame, a demandé des pleins pouvoirs aux cortès, et il a transmis aux autorités des provinces l'ordre de sévir, « contre les instituteurs de doctrines, sans se laisser influencer par aucune considération ». Répression implacable et insurrections sans cesse renaissantes, telle est la vie de l'Espagne depuis bien des années. Pauvre Espagne !

— On écrit de Vienne, en date du 17 mai, au *Morning Herald* du 24 :

« La guerre est maintenant ici le cri général, je ne crois pas qu'excepté moi, il y ait un autre sujet de l'empire qui ose proférer l'odieuse mot de paix. L'argent, produit de souscriptions volontaires, arrive à profusion. Les garnisons partent d'ici, accompagnées de démonstrations d'un ardent enthousiasme. Les troupes, qui passent par Jagerzele, sont couvertes de couronnes et de guirlandes de fleurs. Les hussards hongrois ont dit : Vive l'Empereur ! oubliant qu'il devrait dire : Vive le Roi !

— On écrit de Vienne, en date du 17 mai, au *Morning Herald* du 24 :

« Le cabinet prussien n'avait pas à intervenir entre les puissances en conflit ni à leur tracer la voie qu'elles devaient suivre ; mais les relations de confiance et d'amitié qui unissent à la plupart des cabinets le mettaient à même de faire valoir auprès d'eux les intérêts de tout genre qui protestent aujourd'hui avec tant d'éloquence contre l'explosion de la guerre, que tout le monde recule devant l'idée d'en assumer la terrible responsabilité.

— On lit dans une correspondance de Berlin :

« Le plan de campagne de l'armée prussienne se dessine. Le gros de l'armée sera massé entre Spreeberg, où le Spréwald couvrira l'aile gauche, et Torgau, ville forte, comme on sait. Un autre corps d'armée se réunira dans la Basse-Saxe. Le quartier-général doit être à Glogau, autre ville fortifiée. On ne paraît pas vouloir attaquer les Autrichiens en Bâle, mais les attendre en Saxe, près de Dresde, où une grande bataille décide de la guerre. La Haute-Silésie ne paraît pas devoir être défendue, puisqu'on en retire toutes les troupes. La raison en est que, dans ce pays plat, la cavalerie légère de l'Autriche pourrait trop déployer sa supériorité, tandis qu'elle ne sera que d'une utilité fort secondaire dans les pays de montagnes.

— On écrit de Vienne, en date du 20 mai, au *Daily News* du 23 :

« On a déjà commencé des travaux de défense destinés à protéger Vienne. On établit un camp fortifié à une courte distance de la capitale ; il aura, dit-on, quinze milles de circonférence. Tout sera fini dans six semaines. Vingt mille ouvriers travailleront jour et nuit. Les fortifications se composeront de redoutes reliant les unes aux autres par des fossés, afin que les troupes puissent passer de l'une à l'autre sans être menacées par l'artillerie ennemie. On construira en dehors du village de Florisdorf une plus petite fortification, qui sera une sorte de tête de pont du Tabor et des ponts de chemins de fer.

— On lit dans le *Journal de Saint-Petersbourg* du 20 mai :

« L'attitude de la Russie en présence des graves complications qui menacent l'Europe est l'objet de conjectures variées de la part des journaux étrangers.

« L'un d'eux assurait dernièrement que S. M. l'empereur avait adressé une lettre pressante à l'empereur d'Autriche pour l'engager à faire à la paix du monde le sacrifice de la Vénétie.

« D'autres reproduisent un télégramme de source inconnue, annonçant qu'un cas de guerre entre la Prusse et l'Autriche, la Russie interviendrait immédiatement en faveur de cette dernière puissance.

« Nous avons à peine besoin d'assurer que toutes ces nouvelles ne méritent aucune créance.

« L'attitude de la Russie dans la crise actuelle est si clairement indiquée par ses sentiments et ses intérêts, qu'elle ne saurait guère donner lieu à de pareilles conjectures.

« Bien que ses intérêts directs ne soient pas en jeu dans les débats qui agitent actuellement le centre de l'Europe, elle a trop la conscience de la solidarité qui unit aujourd'hui toutes les nations civilisées et des graves altérations qu'une guerre pourrait apporter dans l'équilibre général, pour ne point désirer vivement le maintien de la paix.

« Le cabinet impérial n'avait pas à intervenir entre les puissances en conflit ni à leur tracer la voie qu'elles devaient suivre ; mais les relations de confiance et d'amitié qui unissent à la plupart des cabinets le mettaient à même de faire valoir auprès d'eux les intérêts de tout genre qui protestent aujourd'hui avec tant d'éloquence contre l'explosion de la guerre, que tout le monde recule devant l'idée d'en assumer la terrible responsabilité.

« Nous pouvons affirmer qu'aucun effort n'a manqué de sa part dans ce but d'apaisement et de conciliation ; que ces tentatives, accueillies partout dans le même esprit qui les avait dictées, n'ont pas été étrangères aux promesses de désarmement réciproque qui, il y a quinze jours, semblaient devoir épargner à l'Europe les calamités qui la menacent aujourd'hui ; que, sans se dissimuler les difficultés pratiques d'une réunion européenne appelée à faire prévaloir les conseils de la raison en présence des passions en armes, le cabinet impérial n'a mis, pour sa part, aucun obstacle à cette idée qui offrirait la chance d'une issue pacifique ; que l'activité de ses efforts de conciliation s'accroît à mesure qu'augmente la gravité de la situation, et qu'il remplira jusqu'au bout ce qu'il considère comme un devoir d'humanité.

« Mais on errait dans la plus complète erreur en lui attribuant tout autre langage que celui d'une amicale persuasion, et toute autre attitude que celle d'une impartialité qui n'a de limites que la ferme résolution de veiller à la défense de ses intérêts.

— M. de Bismarck continue à faire tout ce qu'il peut pour augmenter son impopularité en Prusse. On dirait qu'il met sa gloire à défier l'opinion publique et à lui donner de justes sujets de défiance et d'irritation. C'est dans ce but qu'il vient d'ordonner qu'un procès sera fait à M. Becker, pour avoir tenu une conférence dans laquelle il a discuté la politique intérieure et extérieure prussienne. En même temps ordre a été donné de poursuivre tous les journaux prussiens qui ont reproduit la proclamation publiée par la commission du Nationalverein. D'autres journaux en grand nombre sont également poursuivis, notamment à Koenigsberg, Gumbinnen, Dantzic, Magdebourg, Dusseldorf, etc.

Ces poursuites contre les journaux et contre les citoyens qui revendiquent la liberté constitutionnelle en Prusse, et qui désapprouvent la politique anti-allemande de M. de Bismarck, expliquent l'appui que l'*Opinion Nationale* et le *Sicé* donnent au ministre prussien.

— Le mouvement réactionnaire qui a éclaté à Moranno, dans les Calabres, a eu de la gravité. La population s'est levée en masse, a renversé partout l'échafaud de la maison de Savoie, a enfoncé les chaînes des tambours de la garde nationale, a déchiré le drapeau italien et l'a foulé aux pieds, aux cris de : *A bas Victor-Emmanuel ! à bas les impôts ! Vive François II !* Les maisons du percepteur, du maire, des officiers supérieurs de la garde nationale ont été attaquées et envahies, malgré des coups de fusils tirés de l'intérieur, et tous les papiers qu'elles contenaient ont été lacérés.

Quand les troupes sont arrivées de Cosenza, on a opéré d'innombrables arrestations.

— On écrit de Florence, le 22 mai, à la *Gazette de Turin*, du 23 mai :

« On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— L'empereur Alexandre est attendu prochainement à Varsovie, où il a l'intention de séjourner tant que durera la situation critique actuelle des affaires de l'Europe.

L'augmentation des forces russes en Pologne coïnciderait avec son arrivée. Ces forces qui sont de 120,000 hommes, seraient portées rapidement à 160,000.

La Russie veut donc se mettre en mesure de jouer un rôle actif et non pas de se contenter d'être un spectateur dans la lutte que se livrent la Prusse et l'Autriche, n'hésitant plus. Vous pouvez vous en convaincre en lisant nos journaux de l'opposition, les deux *Preses* notamment, qui se prononcent avec une grande énergie pour accuser la Prusse de trahison et demander qu'elle soit châtée par la guerre. A cet égard, tous nos journaux, à quelque nuance qu'ils appartiennent, sont unanimes.

— On écrit de Vienne, 23 mai :

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

On ne peut adhérer à une proposition dont on ne connaît pas la teneur, ni la refuser les yeux fermés, et l'Autriche est absolument dans ce cas. Jusqu'à ce moment, ce cabinet n'a reçu de proposition d'aucun côté. Il est possible, pendant que je vous écris, soit arrivée de Paris la dépêche de M. Drouy de Lhuys, puisque cette dépêche était annoncée pour avant-hier.

Peut-être, dans la journée, le duc de Gramont ira-t-il à la communication au comte de Mensdorff. Mais on croit que cette communication ne contiendra qu'une invitation conçue en termes généraux, sans programme arrêté. Voilà du moins ce qu'on en pense dans nos régions officielles.

Tant qu'on restera dans les termes généraux, il est à présumer que l'Autriche répondra qu'en principe elle préfère un congrès aux chances et aux horreurs d'une guerre. Jusque là, tout va bien ; mais les difficultés commenceront à surgir dès qu'il s'agira de déterminer les matières à traiter dans cet aréopage de puissances. Si l'on s'agit, comme on l'annonce, d'échanges de territoires, de prendre à l'un pour donner à l'autre ce qu'il convoite, je crains fort que le congrès aït lieu, du moins que l'Autriche n'y vienne pas. Bien que le nommer la Vénétie serait élever un obstacle insurmontable, puisqu'il faut avoir le cœur et le vouloir nettement, l'Autriche ne connaît pas plus de question vénétienne que la Russie ne connaît une question polonaise.

Nous ne pouvons donc pas croire que, chez les puissances qui nous convoquent en congrès, il existe un parti pris d'avance de nous dépouiller d'une part de la Vénétie au profit de l'Italie, et d'autre part de mettre la Prusse en possession des Duchés de l'Elbe, de la place présidentielle dans la Diète, et d'assurer sa prépondérance en Allemagne. S'il en était ainsi, il va sans dire qu'il n'y aurait pas un Autrichien qui ne fût d'avis que le congrès serait encore plus à craindre, plus dangereux que la guerre, et que mieux vaut se battre que de se laisser dépouiller légalement. Mais si les lois ne doivent s'occuper ni de la Vénétie, ni des Duchés, ni de la réforme allemande, on ne voit pas trop de quoi il pourra s'occuper. Telles sont les raisons qui nous rendent incrédules sur la réussite du congrès.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— L'empereur Alexandre est attendu prochainement à Varsovie, où il a l'intention de séjourner tant que durera la situation critique actuelle des affaires de l'Europe.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

— On croit généralement que le commencement des hostilités ne tardera pas plus de 8 à 10 jours. On prétend même que déjà l'ultimatum pour l'Autriche est prêt, ainsi que la proclamation du roi aux Italiens.

l'opinion publique, on se convaincra qu'elle dicte la conduite du gouvernement. Tous ceux qui voyaient d'abord avec regret une lutte armée contre la Prusse parce que c'était une guerre civile, aujourd'hui qu'ils ont acquis la certitude de l'existence d'un traité conclu entre la Prusse et l'Italie, n'hésitent plus. Vous pouvez vous en convaincre en lisant nos journaux de l'opposition, les deux *Preses* notamment, qui se prononcent avec une grande énergie pour accuser la Prusse de trahison et demander qu'elle soit châtée par la guerre. A cet égard, tous nos journaux, à quelque nuance qu'ils appartiennent, sont unanimes.

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

On ne peut adhérer à une proposition dont on ne connaît pas la teneur, ni la refuser les yeux fermés, et l'Autriche est absolument dans ce cas. Jusqu'à ce moment, ce cabinet n'a reçu de proposition d'aucun côté. Il est possible, pendant que je vous écris, soit arrivée de Paris la dépêche de M. Drouy de Lhuys, puisque cette dépêche était annoncée pour avant-hier.

Peut-être, dans la journée, le duc de Gramont ira-t-il à la communication au comte de Mensdorff. Mais on croit que cette communication ne contiendra qu'une invitation conçue en termes généraux, sans programme arrêté. Voilà du moins ce qu'on en pense dans nos régions officielles.

Tant qu'on restera dans les termes généraux, il est à présumer que l'Autriche répondra qu'en principe elle préfère un congrès aux chances et aux horreurs d'une guerre. Jusque là, tout va bien ; mais les difficultés commenceront à surgir dès qu'il s'agira de déterminer les matières à traiter dans cet aréopage de puissances. Si l'on s'agit, comme on l'annonce, d'échanges de territoires, de prendre à l'un pour donner à l'autre ce qu'il convoite, je crains fort que le congrès aït lieu, du moins que l'Autriche n'y vienne pas. Bien que le nommer la Vénétie serait élever un obstacle insurmontable, puisqu'il faut avoir le cœur et le vouloir nettement, l'Autriche ne connaît pas plus de question vénétienne que la Russie ne connaît une question polonaise.

Nous ne pouvons donc pas croire que, chez les puissances qui nous convoquent en congrès, il existe un parti pris d'avance de nous dépouiller d'une part de la Vénétie au profit de l'Italie, et d'autre part de mettre la Prusse en possession des Duchés de l'Elbe, de la place présidentielle dans la Diète, et d'assurer sa prépondérance en Allemagne. S'il en était ainsi, il va sans dire qu'il n'y aurait pas un Autrichien qui ne fût d'avis que le congrès serait encore plus à craindre, plus dangereux que la guerre, et que mieux vaut se battre que de se laisser dépouiller légalement. Mais si les lois ne doivent s'occuper ni de la Vénétie, ni des Duchés, ni de la réforme allemande, on ne voit pas trop de quoi il pourra s'occuper. Telles sont les raisons qui nous rendent incrédules sur la réussite du congrès.

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

On ne peut adhérer à une proposition dont on ne connaît pas la teneur, ni la refuser les yeux fermés, et l'Autriche est absolument dans ce cas. Jusqu'à ce moment, ce cabinet n'a reçu de proposition d'aucun côté. Il est possible, pendant que je vous écris, soit arrivée de Paris la dépêche de M. Drouy de Lhuys, puisque cette dépêche était annoncée pour avant-hier.

Peut-être, dans la journée, le duc de Gramont ira-t-il à la communication au comte de Mensdorff. Mais on croit que cette communication ne contiendra qu'une invitation conçue en termes généraux, sans programme arrêté. Voilà du moins ce qu'on en pense dans nos régions officielles.

Tant qu'on restera dans les termes généraux, il est à présumer que l'Autriche répondra qu'en principe elle préfère un congrès aux chances et aux horreurs d'une guerre. Jusque là, tout va bien ; mais les difficultés commenceront à surgir dès qu'il s'agira de déterminer les matières à traiter dans cet aréopage de puissances. Si l'on s'agit, comme on l'annonce, d'échanges de territoires, de prendre à l'un pour donner à l'autre ce qu'il convoite, je crains fort que le congrès aït lieu, du moins que l'Autriche n'y vienne pas. Bien que le nommer la Vénétie serait élever un obstacle insurmontable, puisqu'il faut avoir le cœur et le vouloir nettement, l'Autriche ne connaît pas plus de question vénétienne que la Russie ne connaît une question polonaise.

Nous ne pouvons donc pas croire que, chez les puissances qui nous convoquent en congrès, il existe un parti pris d'avance de nous dépouiller d'une part de la Vénétie au profit de l'Italie, et d'autre part de mettre la Prusse en possession des Duchés de l'Elbe, de la place présidentielle dans la Diète, et d'assurer sa prépondérance en Allemagne. S'il en était ainsi, il va sans dire qu'il n'y aurait pas un Autrichien qui ne fût d'avis que le congrès serait encore plus à craindre, plus dangereux que la guerre, et que mieux vaut se battre que de se laisser dépouiller légalement. Mais si les lois ne doivent s'occuper ni de la Vénétie, ni des Duchés, ni de la réforme allemande, on ne voit pas trop de quoi il pourra s'occuper. Telles sont les raisons qui nous rendent incrédules sur la réussite du congrès.

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

On ne peut adhérer à une proposition dont on ne connaît pas la teneur, ni la refuser les yeux fermés, et l'Autriche est absolument dans ce cas. Jusqu'à ce moment, ce cabinet n'a reçu de proposition d'aucun côté. Il est possible, pendant que je vous écris, soit arrivée de Paris la dépêche de M. Drouy de Lhuys, puisque cette dépêche était annoncée pour avant-hier.

Peut-être, dans la journée, le duc de Gramont ira-t-il à la communication au comte de Mensdorff. Mais on croit que cette communication ne contiendra qu'une invitation conçue en termes généraux, sans programme arrêté. Voilà du moins ce qu'on en pense dans nos régions officielles.

Tant qu'on restera dans les termes généraux, il est à présumer que l'Autriche répondra qu'en principe elle préfère un congrès aux chances et aux horreurs d'une guerre. Jusque là, tout va bien ; mais les difficultés commenceront à surgir dès qu'il s'agira de déterminer les matières à traiter dans cet aréopage de puissances. Si l'on s'agit, comme on l'annonce, d'échanges de territoires, de prendre à l'un pour donner à l'autre ce qu'il convoite, je crains fort que le congrès aït lieu, du moins que l'Autriche n'y vienne pas. Bien que le nommer la Vénétie serait élever un obstacle insurmontable, puisqu'il faut avoir le cœur et le vouloir nettement, l'Autriche ne connaît pas plus de question vénétienne que la Russie ne connaît une question polonaise.

Nous ne pouvons donc pas croire que, chez les puissances qui nous convoquent en congrès, il existe un parti pris d'avance de nous dépouiller d'une part de la Vénétie au profit de l'Italie, et d'autre part de mettre la Prusse en possession des Duchés de l'Elbe, de la place présidentielle dans la Diète, et d'assurer sa prépondérance en Allemagne. S'il en était ainsi, il va sans dire qu'il n'y aurait pas un Autrichien qui ne fût d'avis que le congrès serait encore plus à craindre, plus dangereux que la guerre, et que mieux vaut se battre que de se laisser dépouiller légalement. Mais si les lois ne doivent s'occuper ni de la Vénétie, ni des Duchés, ni de la réforme allemande, on ne voit pas trop de quoi il pourra s'occuper. Telles sont les raisons qui nous rendent incrédules sur la réussite du congrès.

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

On ne peut adhérer à une proposition dont on ne connaît pas la teneur, ni la refuser les yeux fermés, et l'Autriche est absolument dans ce cas. Jusqu'à ce moment, ce cabinet n'a reçu de proposition d'aucun côté. Il est possible, pendant que je vous écris, soit arrivée de Paris la dépêche de M. Drouy de Lhuys, puisque cette dépêche était annoncée pour avant-hier.

me sous la forme d'une lettre, divisée en paragraphes séparés, avec des titres distincts, pour rendre sa pensée plus claire. Cette lettre est adressée à son ami Fr. Campanella, directeur du *Dovere*.

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

On ne peut adhérer à une proposition dont on ne connaît pas la teneur, ni la refuser les yeux fermés, et l'Autriche est absolument dans ce cas. Jusqu'à ce moment, ce cabinet n'a reçu de proposition d'aucun côté. Il est possible, pendant que je vous écris, soit arrivée de Paris la dépêche de M. Drouy de Lhuys, puisque cette dépêche était annoncée pour avant-hier.

Peut-être, dans la journée, le duc de Gramont ira-t-il à la communication au comte de Mensdorff. Mais on croit que cette communication ne contiendra qu'une invitation conçue en termes généraux, sans programme arrêté. Voilà du moins ce qu'on en pense dans nos régions officielles.

Tant qu'on restera dans les termes généraux, il est à présumer que l'Autriche répondra qu'en principe elle préfère un congrès aux chances et aux horreurs d'une guerre. Jusque là, tout va bien ; mais les difficultés commenceront à surgir dès qu'il s'agira de déterminer les matières à traiter dans cet aréopage de puissances. Si l'on s'agit, comme on l'annonce, d'échanges de territoires, de prendre à l'un pour donner à l'autre ce qu'il convoite, je crains fort que le congrès aït lieu, du moins que l'Autriche n'y vienne pas. Bien que le nommer la Vénétie serait élever un obstacle insurmontable, puisqu'il faut avoir le cœur et le vouloir nettement, l'Autriche ne connaît pas plus de question vénétienne que la Russie ne connaît une question polonaise.

Nous ne pouvons donc pas croire que, chez les puissances qui nous convoquent en congrès, il existe un parti pris d'avance de nous dépouiller d'une part de la Vénétie au profit de l'Italie, et d'autre part de mettre la Prusse en possession des Duchés de l'Elbe, de la place présidentielle dans la Diète, et d'assurer sa prépondérance en Allemagne. S'il en était ainsi, il va sans dire qu'il n'y aurait pas un Autrichien qui ne fût d'avis que le congrès serait encore plus à craindre, plus dangereux que la guerre, et que mieux vaut se battre que de se laisser dépouiller légalement. Mais si les lois ne doivent s'occuper ni de la Vénétie, ni des Duchés, ni de la réforme allemande, on ne voit pas trop de quoi il pourra s'occuper. Telles sont les raisons qui nous rendent incrédules sur la réussite du congrès.

« Il paraît que l'on va s'occuper de la réunion d'un congrès, du moins il en est sérieusement question. Remarque bien que je ne veux pas dire que le congrès aura lieu ; mais enfin, de la part de l'Autriche, on fera preuve de bonne volonté jusqu'au bout, et si le congrès est possible, il n'échouera pas par sa faute. Depuis plusieurs jours les journaux allemands et de l'étranger prétendent connaître l'avance des bases des négociations ; il y en a même qui ont été jusqu'à donner le programme du congrès. La précision de ces bases était primordiale, comme l'étaient aussi les nouvelles de refus ou d'acceptation.

d'un seul bond, et c'est pas à pas qu'il y marche. Quant au traité avec la Prusse, il blesse on sent bien qu'au fond le grand agitateur n'est pas fâché que le gouvernement l'ait conclu: cela lui donne le double avantage d'en profiter pour la fin de son œuvre tout en le désavouant publiquement, de même qu'il repousse en termes violents et injurieux les secours dont la France a comblé l'Italie, tout en profitant de la puissance que la Péninsule a pu acquérir à l'abri de cette efficace protection. Mais Mazzini a des pudeurs; sa vue est obscurcie par certains spectacles. Il faut que Victor Emmanuel ne montre pas ce traité conclu « avec le despotisme ».

QUEBEC:

LUNDI, 11 JUIN 1866.

Le passage du discours du Trône au sujet de la confédération confirme nos prévisions et nos craintes.

Le projet du gouvernement est de faire adopter les constitutions locales durant cette session, afin que la confédération puisse s'accomplir sans que le parlement canadien, ait, en aucun cas, l'occasion d'intervenir.

Le gouvernement, par la bouche de Son Excellence, exprime l'espoir que tous les détails de la mesure seront réglés en ce qui regarde cette province, durant cette session, de façon à ce que la confédération s'établisse promptement. Les constitutions locales votées, le gouvernement restera entièrement maître de la position, maître de nos destinées; il ira en Angleterre accepter l'arbitrage impérial et conclure l'arrangement constitutionnel qu'il voudrait. Par là nos chambres remettraient entre ses mains tous leurs pouvoirs et renonceraient volontairement à exercer dorénavant aucun contrôle sur sa politique.

Tant que les constitutions locales ne sont pas votées, les chambres se réservent un dernier recours contre l'action des ministres, recours qu'elles pourraient exercer si elles jugeaient en aucun temps que cette action est contraire aux intérêts du pays.

Si, par exemple, les ministres acceptaient en Angleterre des conditions plus désavantageuses encore que celles du plan de Québec, notre Parlement convoqué pour délibérer sur les constitutions locales, pourrait désavouer ses représentants à Londres et, en refusant d'adopter ces projets de constitutions, mettre son veto sur le projet de confédération lui-même. Mais une fois les constitutions locales votées, le rôle de la chambre actuelle cesse, elle est prorogée jusqu'au jour de sa dissolution, la politique du gouvernement échappe à son contrôle et la confédération s'accomplit sans qu'elle intervienne de nouveau.

Voilà la situation que le gouvernement veut faire à la chambre. Il lui propose de se mettre hors d'état de contrôler ses actes, de contrecarrer ses desseins.

La chambre tombera-t-elle dans le piège? Acceptera-t-elle, d'une part, tacitement l'arbitrage impérial et voterait-elle, de l'autre, les constitutions locales afin que le bureau colonial n'ait plus qu'à rendre un décret pour mettre son système de confédération en opération? L'heure est grave, le moment décisif.

La Chambre manquerait à son devoir, trahirait le pays si elle ne prenait pas contre toutes les éventualités les sages précautions qu'indique la prudence.

La Chambre ne doit pas voter les constitutions locales avant que nous ne connaissions les projets de constitution sur lesquels s'entendront les délégués des différentes colonies ou que voudra imposer le bureau colonial. Ce n'est que lorsque nous connaîtrons la constitution qui doit nous régir, ce n'est que lorsque nous l'aurons jugée acceptable que les Chambres devront délibérer sur les projets de constitutions locales.

Que l'on s'empare bien de l'enchaînement de la politique ministérielle, tout est bien combiné pour que le pays ne puisse se débarrasser au sort qu'il lui prépare.

L'arbitrage impérial proposé par la Nouvelle-Écosse va être imposé aux autres provinces maritimes. Le parlement canadien ne sera pas appelé à se prononcer sur une proposition qui change pourtant toutes les conditions de la question. On feindra de l'ignorer et on laissera les ministres maîtres d'accepter ou de refuser l'arbitrage impérial avec la certitude qu'ils l'accepteront.

Sans tenir aucun compte des changements survenus dans l'état de la question de la confédération, et absolument comme si le projet de confédération était déjà accepté de tout le monde et, pour ainsi dire, fixé dans sa forme définitive, le gouvernement proposera aux Chambres de voter les constitutions locales.

L'arbitrage impérial tacitement accepté et les constitutions locales votées d'avance par les Chambres, les ministres iront en Angleterre soumettre nos destinées à un arrêt sans appel.

Y a-t-il, même parmi les amis les plus confiants du gouvernement, des gens qui croient que, dans le cas où la décision impériale nous serait défavorable, nos ministres la repousseraient, repasseraient la mer et viendraient demander à notre

parlement de rejeter le projet du bureau colonial?

Non, il n'y a personne qui pense cela. Tout le monde sait bien que si nos ministres vont en Angleterre, c'est pour se conformer aux desseins de la politique anglaise.

S'ils veulent faire voter les constitutions locales, avant que la constitution fédérale ne soit acceptée par les autres colonies, c'est qu'ils ne veulent pas se trouver dans la nécessité de rencontrer, à leur retour d'Angleterre, les Chambres qu'ils auront trahies.

Le parlement se prétera-t-il à cette combinaison machiavélique, se prétera-t-il à jouer un rôle de dupe? Lorsqu'il s'agit de notre sort, de notre avenir, concentrera-t-il à abdiquer, à tout remettre entre les mains d'un gouvernement qui ne comparait plus devant lui?

Si le parlement est à la hauteur des grands devoirs que lui imposent les circonstances, il refusera de voter les constitutions locales maintenant et il repoussera l'arbitrage impérial. C'est là la seule conduite sûre et qui puisse mettre nos destinées à l'abri de tout danger. S'il agit autrement, s'il faiblit, il livre notre sort aux périlleux hasards des intrigues et des ambitions, il compromet, il perd peut-être l'avenir de notre nationalité.

Ouverture du Parlement.

Vendredi, à deux heures P. M., Son Excellence le Gouverneur Général s'est rendu, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Son Excellence a ouvert la cinquième session du huitième Parlement de la Province du Canada, par le discours du Trône suivant:

Honorable Messieurs du Conseil Législatif: Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je suis heureux d'avoir cette nouvelle occasion de profiter de vos conseils dans la conduite du gouvernement, et j'espère que vous trouverez dans les magnifiques édifices érigés dans la cité choisie par Sa Majesté pour être le siège du gouvernement, de plus grandes facilités pour l'expédition des affaires publiques et ces édifices répondront suffisamment à la grandeur future de ce pays.

Immédiatement après la clôture de la dernière session du Parlement, je convoquai, d'après les instructions du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, un Conseil de Commerce, composé de représentants des différentes Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique.

J'ai donné ordre que les délibérations de ce Corps fussent mises devant vous. Je ferai mention devant vous les papiers sur le rapport à la terminaison du Traité de Reciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique, et sur négociations au sujet de nos relations commerciales avec ce pays.

Il est maintenant devenu plus impérieux que jamais, d'ouvrir, par l'extension du commerce du pays avec d'autres nations, de nouveaux marchés aux produits variés de notre industrie.

En conséquence de l'avis donné pour la terminaison du Traité de Reciprocité, je sentis le besoin d'envoyer, pendant l'hiver, avec l'assentiment et l'approbation du Gouvernement de Sa Majesté, une députation représentant les Colonies de l'Amérique Britannique du Nord aux Indes Occidentales et au Brésil, pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et d'étendre des relations commerciales avec ce pays.

Le retour de la Délégation de sa mission est si récent qu'elle n'a pu encore présenter son rapport, mais il vous sera communiqué aussitôt qu'il aura été reçu.

Les menaces et préparatifs pour une attaque contre le Canada, constamment et ouvertement faits par un corps d'hommes organisés dans les Etats-Unis d'Amérique, et connus sous le nom de "Féniens," m'a forcé, depuis la dernière Session du Parlement, de l'avis de mes ministres, d'appeler au service actif une grande partie de la Force Volontaire de la Milice Provinciale.

L'esprit qu'a manifesté le peuple et sa promptitude à répondre à ma proclamation, ont reçu l'approbation bien méritée du Gouvernement de Sa Majesté.

Les événements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves de la nécessité des mesures de précaution qui ont été adoptées.

La Province a été envahie par une bande de malfaiteurs sans loi, mais je félicite le pays de ce qu'ils ont été promptement rencontrés et forcés sous vingt-quatre heures de faire une retraite précipitée.

Je déplore la perte de vies et les souffrances du brave corps des Volontaires Canadiens dans l'engagement qui a eu lieu en repoussant si promptement les envahisseurs, qui avaient attaqué le pays; et j'ai l'assurance que vous n'oublierez pas d'attribuer, autant qu'il sera en votre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles. Mais tout en sympathisant à leurs afflictions particulières, je dois féliciter le pays de ce que le premier cri d'alarme a montré que le Canada possédait dans ses volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leurs vies, à défendre leur Reine et leur Pays.

Les événements récents ont soulevé le peuple entier; et il est maintenant en évidence pour tous les yeux que toutes les ressources du pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mis à la disposition de l'autorité pour repousser toute invasion de nos foyers.

Dans les mesures de défense que j'ai été appelé à prendre, j'ai reçu l'assistance constante du Lieutenant-Général Commandant, et de l'Amiral Sir James Hope. C'est aussi pour moi une source de vrai plaisir d'avoir à reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les officiers et hommes des forces militaires et navales de Sa Majesté en Canada, actif que le gouvernement a été obligé d'appeler, a entraîné une dépense considérable à laquelle il n'a pas été possible de pourvoir par la dernière session.

Les comptes de cette dépense seront spécialement mis devant vous, et j'ai l'assurance que vous passerez immédiatement un Bill d'indemnité pour cette infraction inévitable des dispositions de l'Acte d'Audition des Comptes publics.

Les événements récents montrent la nécessité d'étendre au Bas-Canada l'Acte chapitre 98 des Statuts Révisés pour l'Acte Canada, pour protéger les habitants de cette section de la Province contre les agressions criminelles de la part de sujets de pays

étrangers en paix avec Sa Majesté. Il est aussi devenu nécessaire, pour la conservation de la loi et de l'ordre, d'adopter une marche semblable à celle suivie dans la présente session du Parlement impérial pour la suspension temporaire du writ d'*Habeas corpus*. J'appelle votre attention immédiate sur les mesures nécessaires.

J'ai, par Proclamation, fixé le premier jour d'août prochain, pour la mise en force du Code Civil du Bas-Canada, passé dans la dernière session du Parlement.

C'est la France qui, par la seule action des principes qu'elle représente, a entraîné l'Europe entière. C'est elle qui a suscité la trêve entre deux grandes nations prêtes à se meurtrir. C'est elle qui a suspendu les malheurs de la guerre au moment où ils semblaient inévitables. C'est elle qui va présider à cette imposante réunion, et il faut bien le dire, c'est en elle que l'Europe place ses dernières espérances pour le maintien de la paix.

Tout le monde comprend en effet de quel poids pèseront ses conseils et son action. Que l'on délibère ou que l'on agisse, il n'est personne qui ne reconnaisse l'importance de son attitude.

En constatant cette situation de notre pays, nous en ressentons moins l'orgueil que le devoir. La France qui appartient à la France est désormais la garantie commune de l'intérêt européen. L'Empereur ne s'est élevé si haut qu'en se servant avec modération de l'autorité de son pouvoir et de la grandeur de son pays. Dans la crise actuelle, le seul rôle qui convienne au souverain de la France, c'est de pacifier les conflits, d'écarter les passions et de faire prévaloir partout le droit et la justice.

Travailler loyalement à un tel résultat est déjà un grand honneur. L'obtenir serait la plus grande gloire qu'il fût possible d'atteindre, et l'histoire la mettrait au-dessus de toutes celles que donnent les conquêtes de peuples et les agrandissements de territoire.

A la séance du Conseil-de-Ville tenue vendredi soir, M. le conseiller Pruneau a été élu maire-suppléant. M. Pruneau remercia les membres du Conseil de la confiance qu'ils avaient en lui et il leur promit de faire tous ses efforts pour remplir fidèlement les devoirs de cette importante charge.

La commission chargée de la question du Limbourg est formée des délégués de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, du Hanovre et du grand-duché de Bade.

Vienna, lundi 28 mai.—On assure que le comte de Mensdorff aurait déclaré au duc de Gramont, avant son départ pour Paris, que l'Autriche participerait seulement à un congrès qui aurait pour bases la reconnaissance exclusive du droit légitime et des traités.

On dit que l'Autriche proposerait que le traité de Zurich fût adopté comme base des négociations en ce qui concerne la Vénétie, et le traité de Vienne, en ce qui concerne les duchés de l'Elbe.

La Prusse et l'Italie auraient déclaré à Paris qu'elles ajourneraient la guerre jusqu'à ce qu'il fût considéré le congrès comme ayant échoué.

Vienna, lundi 28 mai.—La Gazette autrichienne annonce que l'Autriche prendra part au congrès, sans porter atteinte ni aux droits ni à l'honneur du pays. Elle n'élèvera aucune prétention les armes à la main, mais elle ne désarmera pas non plus devant les prétentions des autres puissances.

Vienna, 29 mai.—L'Autriche a répondu par le télégraphe aux ouvertures confidentielles des cabinets de Paris, de Londres et de Saint-Petersbourg. Elle accepte, non le congrès, mais une conférence sans programme préalable.

Breslau, 29 mai.—Le prince Charles de Hohenzollern a fait aujourd'hui son entrée à Breslau. Aucun conseil étranger n'a assisté à son entrée ni aux solennités d'installation; le conseil prussien seulement est allé au devant du prince avec ses secrétaires, mais ce même conseil n'a pas reçu le prince officiellement: il était en costume civil et était avec le personnel du consulat dans des voitures de place, ce qui fit que les employés de la police ne voulurent pas d'abord le laisser passer.

Vienna, 28 mai.—Le prince Charles de Hohenzollern a notifié officiellement aux puissances étrangères son avènement au trône des provinces danubiennes.

Jusqu'à présent, il n'a été reconnu par aucune puissance.

Marseille, 30 mai.—Les lettres de Constantinople du 23 mai annoncent que Riza Pacha, ancien ministre d'Abdul-Medjid, et exilé par le sultan actuel, vient de rentrer en grâce, et qu'il est nommé grand-maître de l'artillerie. Les préparatifs militaires continuent. Une partie de la flotte ottomane a été envoyée dans l'Archipel.

Le ministre de la guerre est allé inspecter le camp du Danube.

Le vice-roi est toujours à Constantinople.

On lit dans l'Opinion, de Florence du 27 mai: «..... Il nous semble que le gouvernement est obligé d'être explicite dans sa réponse. L'Italie accepte le congrès restreint, mais elle n'admet pas qu'il existe en Europe une controverse italienne, un différend italien. Il y a lutte entre l'Italie et l'Autriche; mais cette lutte porte exclusivement sur la possession de la Vénétie, que les traités ont garantie à l'empereur d'Autriche et que nous, nous insistons au nom du droit national et dans l'intérêt de la paix européenne. Telle est la controverse que devrait terminer le congrès si elle était de celles qui peuvent se terminer par voie amiable et pacifique.

Ceux de nos abonnés qui font collection du Journal pour tous verront par une annonce publiée dans nos colonnes que MM. Garant et Trudel viennent de recevoir le dernier numéro qu'ils offrent en vente.

Il y aura, ce soir, à 7 heures, au bureau de Brigade, une 3e assemblée des cadets de Québec, et tous sont priés d'y assister.

Il a fait, hier, un temps très agréable; vers le soir, cependant il est tombé pendant un quart d'heure environ une pluie diluvienne. Ce matin, temps frais et ciel serein; vent du nord-est.

L'Hibernian entré hier dans le port a rencontré 50 navires entre Québec et les Rochers aux Oiseaux.

Les vaisseaux de Sa Majesté le Duncan et le Wolferin, sont arrivés dans le port samedi vers 8 heures. Le 2e bataillon du 17e régiment, qui se trouvait à bord du Duncan, a été envoyé immédiatement à la frontière. Au moment où le vapeur Québec partait pour Montréal avec ce régiment, les corps de musiciens militaires à bord des trois frégates à l'ancre devant la ville, et un autre sur lequel ont fait entendre de bruyantes et joyeuses fanfares qui se mêlaient aux hurrahs poussés par les équipages des vaisseaux susmentionnés.

La circulation sur les ramparts, depuis la rue Hamel à la porte du Palais est maintenant interdite par les autorités militaires.

NOUVELLES D'EUROPE.

M. l'échevin Hearn secondé par M. l'échevin Renaud a proposé et il a été résolu—Qu'il soit représenté au bureau de police que la cité souffre maintenant un dommage considérable causé par un amas d'ordures et de vidanges que l'on dépose par dessus et devant le canal principal de la rue de la Reine et que le bureau soit respectueusement requis de vouloir bien stationner un homme de police en cet endroit pour empêcher tout tel dépôt.

M. le conseiller Lemesurier secondé par M. l'échevin Hall a alors proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

M. l'échevin Renaud secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été résolu—Que ce conseil s'ajourne maintenant à vendredi prochain le 15 courant à 7 1/2 heures P. M. Ajourné.

—Vendredi, la cavalerie volontaire de Québec a été appelée au service actif, pour être probablement envoyée bientôt à la frontière.

—A la messe hier à St. Roch, on a recommandé des prières pour le succès des armées canadiennes envoyées à la frontière pour repousser les envahisseurs et aussi pour le repos de l'âme de ceux qui ont été tués en défendant leur pays.

—Le Révérend M. McGauran, qui a prêché à l'église St. Patrice, de cette ville, dimanche dernier, a dénoncé énergiquement les féniens et a exhorté ses ouailles à prêter main forte aux autorités locales pour défendre leurs autels et leurs familles contre les maraudeurs qui ont entrepris de venir nous faire la guerre.

—NÉCROLOGIE.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de madame Joséphine Côté, veuve de feu l'hon. Jules Quinard, décédée le 7, à Montréal, à l'âge de 78 ans: « Depuis plus de vingt ans, dit le Pays, madame Quinard dirigeait et soutenait l'Asile des Orphelins de l'église des Recollets, et une partie importante de ses revenus y était employée chaque année.

—Nécrologie

A Vendre ou à Louer.

A VENDRE. St. Raphael, Comté de Bellechasse, un Moulin à farine et un Moulin à bois, avec Harnais, Granges, Bories, etc. Aussi, une Terre d'un arpent et demi de largeur, sur 45 de profondeur, avec une Scierie à vapeur et un moulin à eau. Le tout est en très-bon ordre et est très-avantageux pour les cultivateurs.

BAINS DE MER.

A LOUER A CACONA, DEUX MAISONS très-bien situées et meublées avec goût à louer pour la saison des Bains de Mer. Prix très-modérés.

A louer,

POUR la saison d'été, une jolie maison avec un beau jardin, située à une courte distance de l'Église de l'ancienne Lorette.

Grève à louer ou à vendre.

UNE MAGNIFIQUE GRÈVE située à Cherbourg, Comté de Rimouski, avec tous les appareils nécessaires pour la pêche à la morue, consistant en Bâisses, Bories, Rets, etc., etc., et un état-étroit occupé par des Anchois.

A LOUER,

UN grand CHANTIER DE CONSTRUCTION avec hangar, borné par le havre du Palais, et maintenant occupé par M. Patterson & Shaw.

A louer.

DES Maisons et Magasins en briques situés sur la rue du Côté-Sud et Champlain.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UNE agréable TERRE avec Grange, ayant 6 perches de front sur 15 arpents de profondeur, située en la paroisse de Cherbourg, près du chemin grave, à une demi-lieue de l'Église.

A louer,

POSSESSION au premier de Mai. LE MAGASIN situé au-dessous de la Monture No. 118, en face de la Monture No. 119.

A vendre ou à louer,

ST. MICHEL, de Bellechasse, cette belle grève, appartenant aux héritiers de feu le Dr. F. FORTIER.

A VENDRE.

BERTHIER, (en bas), tout prêt de l'Église, un superbe emplacement de 2 arpents de terre, avec un beau jardin, Grange, four et arceau de maïs.

A louer,

LA partie supérieure de la maison 150, rue St. Louis, comprenant 12 ou 15 chambres.

A vendre,

LE MOULIN A FARINE, situé à la Grande-Lac, cette grève, près de la Grande-Lac, est un moulin à eau, avec un beau jardin, Grange, four et arceau de maïs.

AVIS.

Le Docteur CH. REVES, LEMIRE, M. D. L. a transporté son domicile et son Bureau de consultation au No. 13 de la rue St. Ursule, Haute-Ville, où il continuera l'exercice de sa profession pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

GLACE! GLACE!

Le soussigné informe le public en général qu'il est prêt à prendre des commandes pour la glace durant toute la saison des chaleurs. Les personnes qui désirent s'abonner pour la saison y trouveront un avantage spécial. Les prix sont très-modérés.

BONNE AFFAIRE.

\$2,000 PAR ANNEE peuvent être payés par 150 dollars à décaquer le cuivre. Aucune expérience n'est nécessaire. Les présidents, caissiers et trésoriers de 5 banques approuvent ce système. Envoyez franc de port avec des chèques-titres. S'adresser à la manufacture américaine d'outils à décaquer le cuivre, Springfield Vermont.

TESSIER & DELAGE, NOTAIRES.

No. 4, rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean. OY. TESSIER, J. B. DELAGE.

J. B. BERTRAND & Cie.,

Entrepreneurs d'Églises, Maisons, etc., Saint-Roch, rue Richards, No. 294. Québec, 23 août 1865.

En débarquement

Des navires "Ben Nevis" et "Home," 500 SACS et poches Riz Arracan, 200 barils Soie de Biarracan, 200 barils Soie de Biarracan, 100 " Poix verte, 25 " Vernis brillant, 20 " Sagitt de Terre-Neuve, 100 barils Houleux.

En réception,

1000 PAQUETS de Thé frais, comprenant, Twankay, Hyson, Soulong et du Japon non coloré, 200 sacs Café de Jamaïque et de Rio et de Magasin.

En débarquement

100 TONNEAUX Fer en gueuses No. 1. A vendre par ROSS & Cie.

A VENDRE,

POUR Mess, Thin Mess, Prime et Prime Mess, Barils Basif Prime Mess, Barils de Sainfoin, etc.

En débarquement du "Lark," de

60 CAISSES Sardines supérieures, en 4 et 5 caisses Caracat, rouge et blanc, 25 " Maraschino, 100 sacs Avelines et Noix, 30 caisses Montarde française, 100 boîtes Vermicelli, 100 " Macaroni, 50 barils Fromage, 25 caisses Huile de Barton et Guisconsin, 30 " Champagne de Hédérick, 20 " Clair, Haut Brin, 18.8.

SAVON DE CASEY.

500 BOITES de Savon de Casey, en débarquement du "Pigrim." A vendre par LANE, GIBB & Cie.

Savon de Casey.

500 BOITES de Savon de Casey de Liverpool, en débarquement du "Ben Nevis." A vendre par LANE, GIBB & Cie.

En débarquement du "Ben Nevis,"

260 SACS Riz, 25 quarts Huile d'Olive, 25 barils Soie à laver, 10 caisses Muscade, A vendre par LANE, GIBB & Cie.

AVIS.

Le vapeur ARCTIC ayant été amélioré, il est maintenant prêt à remorquer des navires et des radars dans les meilleures conditions, aussi raisonnables que celles d'aucun bateau sur le St. Laurent.

IMPORTATION FRANÇAISE.

GRANDE variété d'Albums Photographiques, de Luminettes d'Opéra, Parfumeries, Huiles, Vinaigre de toilette, Lait amphiphile, Savons, etc.

OUATE FRANÇAISE pour l'usage des fabriques,

Dames et Soies pour ornements d'églises, Glaces et Galons, etc. A vendre par A. HAMEL & FRÈRES.

NOUVELLES MARCHANDISES SÈCHES.

GRANDE variété d'Étoffes à Robes de Printemps et d'Été, Soie de couleurs pour Robes, Étoffes à Japon, Nouveaux Parasols, Cols et Manchettes (nouveau), Centeniers et Fichus pour Dames, Chapeaux et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs.

TOILES.

TOILE Cive anglaise pour papiers, Toile Cive pour tabacs, Casimires et Draps noirs, Toile en couturiers pour voitures. A vendre chez A. HAMEL & FRÈRES.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!!

CHAPEAUX de satin, Importation (française), Chapeaux de laine de Londres, Chapeaux en mérinos, Chapeaux de feutre, grande variété Chapeaux de paille, etc., pour dames, Chapeaux de paille pour messieurs, Chapeaux pour enfants. A vendre chez A. HAMEL & FRÈRES.

Nouvelles Marchandises DU PRINTEMPS

Venir d'être étalés. MM. H. McGee & Cie., Étaient actuellement un FONDS MAGNIFIQUE DE MARCHANDISES SÈCHES. Convenables pour cette saison, qu'ils sont prêts à convertir en vêtements d'après les dernières modes et aux prix les plus réduits à Québec.

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

ARTICLES DE FAMILLE.

LES Familles, les Hoteliers et les Institutions Publiques ont besoin de Coton, Shirtings, Damas de table, Essuie-mains, Couvertures piquées, etc., de la meilleure qualité sont respectueusement invités à faire une visite spéciale.

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

Sel en gros morceaux à flot.

750 M. A vendre par M. G. MOUNTAIN. Québec, 21 mai 1865.

En débarquement du "Ben Nevis,"

2) BARRILS Soie cristallisée, 2) BARRILS Soie cristallisée, 200 sacs Riz Arracan, 200 boîtes Savon Casey. A vendre par M. G. MOUNTAIN.

En débarquement du "Henrietta,"

315 BARRILS de Harengs saurés de la Baie des Indes. A vendre par M. G. MOUNTAIN.

Sel non débarqué.

300 SACS par le "Gertrude," A vendre par M. G. MOUNTAIN. Québec, 21 mai 1865.

En débarquement de "l'Eclipse," de

100 Caissees Soie long, 150 demi-caisses Thé du Japon non coloré, 20 caisses Indigo de Madras, 20 barils Noix à souler de Bay et Martin, 20 caisses Cannelles, 20 caisses Muscade, 50 barils Gingembre de la Jamaïque, 10 caisses Mustarde de Coleman, en jattes et en sacs, 25 caisses " en Bo et 4 B., 100 boîtes de Chandelles de Spirin de Belmont et Spirin, 20 barils Colle No. 1, 10 quarts Old Tom de Booth, 70 caisses, 10 barils Tapioca, 12 boîtes Arroyant et en caisses, 2 " Colle forte, 2 " Cartes de fantaisie. A vendre par LANE, GIBB & Cie.

Gustave R. Fabre,

SUCCESSOR DE WILSON & COILLARD, IMPORTATEUR DE Ferronnerie et Quincaillerie, Silles, Garnitures de Voitures, Cuir et Verres, FEUILLARD, FER EN BARRE ET ACIER, RUE SAINT-PAUL, 287 ET 289, Coin de la rue St. Gabriel, MONTREAL. Québec, 9 avril 1865.—1a

AVIS.

Le vapeur ARCTIC ayant été amélioré, il est maintenant prêt à remorquer des navires et des radars dans les meilleures conditions, aussi raisonnables que celles d'aucun bateau sur le St. Laurent.

IMPORTATION FRANÇAISE.

GRANDE variété d'Albums Photographiques, de Luminettes d'Opéra, Parfumeries, Huiles, Vinaigre de toilette, Lait amphiphile, Savons, etc.

OUATE FRANÇAISE pour l'usage des fabriques,

Dames et Soies pour ornements d'églises, Glaces et Galons, etc. A vendre par A. HAMEL & FRÈRES.

NOUVELLES MARCHANDISES SÈCHES.

GRANDE variété d'Étoffes à Robes de Printemps et d'Été, Soie de couleurs pour Robes, Étoffes à Japon, Nouveaux Parasols, Cols et Manchettes (nouveau), Centeniers et Fichus pour Dames, Chapeaux et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs.

TOILES.

TOILE Cive anglaise pour papiers, Toile Cive pour tabacs, Casimires et Draps noirs, Toile en couturiers pour voitures. A vendre chez A. HAMEL & FRÈRES.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!!

CHAPEAUX de satin, Importation (française), Chapeaux de laine de Londres, Chapeaux en mérinos, Chapeaux de feutre, grande variété Chapeaux de paille, etc., pour dames, Chapeaux de paille pour messieurs, Chapeaux pour enfants. A vendre chez A. HAMEL & FRÈRES.

Nouvelles Marchandises DU PRINTEMPS

Venir d'être étalés. MM. H. McGee & Cie., Étaient actuellement un FONDS MAGNIFIQUE DE MARCHANDISES SÈCHES. Convenables pour cette saison, qu'ils sont prêts à convertir en vêtements d'après les dernières modes et aux prix les plus réduits à Québec.

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

NOUVELE PHARMACIE.

J. B. MARTEL & Cie., Coin des rues St. Nicolas et St. Paul, PRÈS LE MARCHÉ ST. PAUL.

MM. J. B. MARTEL & Cie. remercient leurs pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour et les informant qu'ils viennent d'ouvrir un nouvel établissement où ils auront toujours en magasin un assortiment considérable de

Drogues Anglaises, Remèdes à Patente, Parfumeries Françaises et Anglaises, Brosses, Peignes, Savon, etc., etc.

JARDINIERS ET CULTIVATEURS

Graines de Jardins, de Fleurs et de Champs, AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS.

N. B.—Les soussignés informant en même temps leurs amis et le public qu'ils contiennent aussi leurs affaires comme par le passé, à leur PHARMACIE, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN, 44, où on trouvera tous les articles de leur ligne aux prix les plus modérés.

J. B. MARTEL & Cie., PHARMACIENS, Rue et faubourg St. Jean, 43, et coin des rues St. Nicolas et St. Paul.

F. X. LEPAGE,

No. 34, Rue de la Couronne, No. 34, SAINT-ROCH.

Le soussigné, en remerçant ses nombreuses pratiques et le public en général de leur encouragement libéral à l'honneur de leur infanterie que son

ASSORTIMENT DU PRINTEMPS EST MAINTENANT COMPLET.

Les divers Départements comprennent un assortiment de Coton jeune, Coton à draps, Shirting, Couverts blancs et Couverts de nuit, Serviettes et Nappes, Indiennes, Châles, Nouveaux Étoffes à Robes, Boute, Colonne, Mousseline de laine, Drap noir superfine, Casimires, Tweeds pour Pantalons et Habits, Chemises, Cols et Cravates.

Le tout à des prix tres-reduits.

Il désire aussi attirer l'attention des familles en deuil sur son assortiment de Calong noir crépé, Mérinos de drap, Paranna, Princetta, Calong, Alpaca, lustré, Crépe noir et ploya, Gants de crêpe et Guêtres. — ACSI —

IMPORTATION FRANÇAISE.

GRANDE variété d'Albums Photographiques, de Luminettes d'Opéra, Parfumeries, Huiles, Vinaigre de toilette, Lait amphiphile, Savons, etc.

OUATE FRANÇAISE pour l'usage des fabriques,

Dames et Soies pour ornements d'églises, Glaces et Galons, etc. A vendre par A. HAMEL & FRÈRES.

NOUVELLES MARCHANDISES SÈCHES.

GRANDE variété d'Étoffes à Robes de Printemps et d'Été, Soie de couleurs pour Robes, Étoffes à Japon, Nouveaux Parasols, Cols et Manchettes (nouveau), Centeniers et Fichus pour Dames, Chapeaux et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Casimires et Draps noirs.

TOILES.

TOILE Cive anglaise pour papiers, Toile Cive pour tabacs, Casimires et Draps noirs, Toile en couturiers pour voitures. A vendre chez A. HAMEL & FRÈRES.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!!

CHAPEAUX de satin, Importation (française), Chapeaux de laine de Londres, Chapeaux en mérinos, Chapeaux de feutre, grande variété Chapeaux de paille, etc., pour dames, Chapeaux de paille pour messieurs, Chapeaux pour enfants. A vendre chez A. HAMEL & FRÈRES.

Nouvelles Marchandises DU PRINTEMPS

Venir d'être étalés. MM. H. McGee & Cie., Étaient actuellement un FONDS MAGNIFIQUE DE MARCHANDISES SÈCHES. Convenables pour cette saison, qu'ils sont prêts à convertir en vêtements d'après les dernières modes et aux prix les plus réduits à Québec.

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

MAISON SPECIALE DE COMMISSION

MEDECINS ET PHARMACIENS, PARIS—34, RUE NEUVE—SAINT-ETIENNE-DU-MONT

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL. Les personnes qui ont l'honneur de nous connaître par nos Parfums, Savons, etc., etc., nous ont fait connaître que nous sommes très-honorés de leur confiance.

PARFUMERIE ANGLAISE